



ASSOCIATION DES ARTISTES ALPICOIS

47^{ème} SALON DES ARTS DU PECQ

Thème facultatif : **Regard**

Du samedi 30 mai au dimanche 7 juin 2026
Week-ends : 10h30 à 12h30 et 14h à 18h
Semaine : 14h à 18h

Pôle Associatif Wilson
6 avenue de la Paix, 78230 Le Pecq (Plan joint)

INSCRIPTIONS ET SÉLECTION DES ŒUVRES

La fiche d'inscription et un chèque de **35€** (20€ droit d'accrochage et 15€ adhésion) à l'ordre de l'Association des Artistes Alpicois, seront envoyés à :

Association des Artistes Alpicois, 13 bis quai Maurice Berteaux, 78230 Le Pecq.

- La sélection des œuvres se fera en ligne. Les photos des œuvres sont à envoyer par mail à : **lesartistesalpicois@gmail.com** impérativement accompagnées d'un scan de la fiche d'inscription.

► Les personnes ne pouvant transmettre les photos par mail, les feront parvenir par la poste à l'adresse de l'Association, ci-dessus, accompagnées du formulaire d'inscription.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 8 mai 2026. Les inscriptions reçues après cette date ne pourront être acceptées.

- Les artistes dont les œuvres ne seront pas retenues, seront prévenus rapidement après la délibération du jury. Si aucune œuvre n'est exposée, le chèque d'inscription sera restitué. Si une partie des œuvres seulement est retenue, le montant de l'inscription reste inchangé et aucun remboursement partiel ne pourra être effectué.
- Les exposants pouvant assurer une permanence lors du salon seront les bienvenus. Un tableau de permanence sera mis à disposition lors du dépôt des œuvres.
- Tout participant ayant obtenu un prix l'année précédente au Salon des Arts, est hors concours.

DÉPÔT DES ŒUVRES, VERNISSAGE

Le dépôt des œuvres aura lieu le **lundi 25 mai de 10h00 à 18h00** au **Pôle Associatif Wilson, 6 av. de la Paix, 78230 Le Pecq.**

- **Œuvres admises** : En ce qui concerne les tableaux, trois œuvres par artiste de format maximum de 30 x 40 cm **ou** deux œuvres en format maximum de 81 cm x 65 cm, **ou** une seule œuvre de format maximum 116 cm x 89 cm.
 - Pour des raisons de scénographie ou de manque d'espace au moment de l'accrochage, les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer toutes les œuvres présentées sans avoir à justifier de leur décision. Dans ce cas, les personnes concernées seront informées, les œuvres seront stockées et retirées pendant ou en fin de salon.
 - Les œuvres exposées ne pourront être ni remplacées, ni décrochées par l'artiste pendant la durée du Salon.
- Les exposants sont invités au vernissage qui aura lieu le **vendredi 29 mai 2026 à 19h.**

PRÉSENTATION DES ŒUVRES

- Les œuvres picturales doivent porter au dos en bas à droite le nom de l'artiste, de manière lisible, et le titre de l'œuvre.
 - Elles doivent être munies d'une fixation solide permettant leur accrochage : des pitons positionnés à l'intérieur du châssis, reliés par une ficelle à 4 ou 5 cm en dessous du châssis supérieur afin de ne pas voir le crochet de la cimaise (pas de fil nylon ou de fil de fer). Le pourtour de chaque œuvre sera muni d'un cache clou.
 - Un système d'accrochage défaillant ou inexistant constitue un motif de refus d'une œuvre.
 - Ne sont pas acceptés les sous verres avec agrafes, de même que les copies de tableaux notoirement connus.
- Les sculpteurs doivent fournir les socles supportant leurs œuvres et procéderont eux-mêmes à leur fixation en accord avec les organisateurs.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ – DROIT À L'IMAGE

L'Association dispose d'une couverture Responsabilité Civile. Les exposants sont responsables :

- du transport, de la manutention de leurs œuvres et de leurs supports.
- de l'assurance personnelle de leurs œuvres concernant les risques de quelque nature que ce soit (entre le moment du dépôt et celui du retrait officiel des œuvres)

L'exposant s'engage à renoncer à tout recours à l'encontre de l'Association représentée par son Président et contre son Président lui-même.

Les exposants acceptent la reproduction de leurs œuvres sur les supports de communication relatifs au salon (site internet, presse, support médiatique etc.)

RESTITUTION DES ŒUVRES

Les exposants ou toute personne dûment mandatée (pouvoir manuscrit daté et signé) pourront décrocher leurs œuvres le dimanche 7 juin à 18 heures après l'attribution du Prix du Public.

Il n'y aura aucune possibilité de stockage au-delà de ce délai.

Toute question relative à la participation au salon sera adressée à lesartistesalpicois@gmail.com , ou Didier Schmitz, par téléphone : 06 95 31 15 45

PARKING GRATUIT DANS LA COUR DU PÔLE WILSON

